

APPEL DE COTISATIONS 2010

RSI AUVERGNE LA PARDIEU 17 RUE JEAN CLARET 63000 CLERMONT FERRAND 2112C 030

A MOULINS, le 11 Décembre 2009

VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.04

Courriel: http://www.le-rsi.fr/contact/

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 161070331001395

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance

N° SIRET 49116419000010 **N° TI** 030 700725

Page 1 / 1

00077 00077 5

MR TESSON CHRISTOPHE ANDR AGENT COMMERCIAL 117 RUE DE MARCENAT 03110 ST REMY EN ROLLAT

Monsieur,

C

6

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement mensuel.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2010 santé, retraite de base, retraite complémentaire, allocations familiales, CSG/CRDS ainsi qu'à vos cotisations définitives 2010 invalidité/décès et, le cas échéant, à la contribution à la formation professionnelle.

Vos cotisations seront prélevées mensuellement sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 20041
CODE GUICHET : 01003
N° DE COMPTE BANCAIRE : 0620402G024

Par ailleurs, en octobre 2010, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2009, sur la base de vos revenus définitifs 2009. Vous recevrez, le cas échéant, un appel de cotisations complémentaire pour les mois de novembre et décembre 2010.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement, Le Directeur

CALENDRIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS 2010

Dates	Montants	Dates	Montants	
20 janvier 2010	92	21 juin 2010	92	
22 février 2010	92	20 juillet 2010	92	
22 mars 2010	92	20 août 2010	91	
20 avril 2010	92	20 septembre 2010	91	
20 mai 2010	92	20 octobre 2010	81	
		TOTAL		

Réf: SNV2-QD14A67-2112C

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS SOCIALES?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2008

	Montants	
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	3 522	
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	1 914	

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2010

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	MONTANT DÛ
Allocations familiales	3 522	5,40	190	DISP	190	0
Retraite de base dans la limite de 34 620 €	3 522	16,65	586			586
Retraite complémentaire dans la limite de 103 860 ϵ	3 522	6,50	229			229
Invalidité dans la limite de 34 620 €	7 096	1,20	85			85
Décès dans la limite de 34 620 €	7 096	0,10	7			7
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			1 097		190	907
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	5 436	8,00	435	DISP	435	0

TOTAL 907 €